COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 mai 2013 (convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. CAZABONNE Alain, M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, Mme CURVALE Laure, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. JUNCA Bernard, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard. Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. MERCIER Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François

M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice

M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe

M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques

M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35

M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude

M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre

M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40

M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard

M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter de 10h45

Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte

M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel

Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00

M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique

Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10

M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRE Pierre

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45

M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00

M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre

M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine

M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth

MIIe EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime

Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15

M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude

M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck

M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane

M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude

M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine

Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

PÔLE FINANCES Direction du budget et des finances

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 31 mai 2013

N° **2013/0347**

AMBES - Société Anonyme d'HLM CILIOPEE HABITAT - Charge foncière et acquisition en vente "achevée" de 2 logements collectifs locatifs, Domaine de Beauregard, bâtiments L et K, 2 et 4, avenue du 10 mai 1981 - Emprunts principaux de 53.015 € et 116.899 €, du type PLAI,auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société Anonyme d'HLM CILIOPEE HABITAT a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour deux emprunts principaux de 53.015 € et 116.899 €, du type PLAI, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer respectivement la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une vente « achevée », de 2 logements collectifs locatifs, Domaine de Beauregard, bâtiments L et K, 2 et 4, avenue du 10 mai 1981 à Ambès.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Vu l'article 2298 du Code Civil;
- Vu la décision de financement de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux n°20123306300059 du 26 juillet 2012 ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT QUE la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM CILIOPEE HABITAT s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie communautaire définies par le Règlement d'Intervention Habitat

Politique de la Ville annexé à la délibération n° 2 007/0670 du 21 septembre 2007 ;

DECIDE

ARTICLE 1: La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM CILIOPEE HABITAT pour le remboursement de deux emprunts principaux de 53.015 € et 116.899 €, du type PLAI, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer respectivement la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une vente « achevée », de 2 logements collectifs locatifs, Domaine de Beauregard, bâtiments L et K, 2 et 4, avenue du 10 mai 1981 à Ambès.

<u>ARTICLE 2</u>: Les caractéristiques des Prêts Locatifs Aidés d'Insertion (PLAI) consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont actuellement les suivantes :

PLAI Foncier: 53.015 €

- durée totale du prêt : 50 ans
- taux d'intérêt actuariel annuel : 1,55 % (révisable), sur la base du taux du Livret A de 1,75 % au 01/02/2013, contre 2,05 % indiqué sur la lettre d'accord de principe de la CDC ci-jointe, en date du 3 septembre 2012
- taux annuel de progressivité : 0,50 % (révisable)
- périodicité des échéances : annuelle
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

PLAI Acquisition: 116.899 €

- durée totale du prêt : 40 ans
- taux d'intérêt actuariel annuel : 1,55 % (révisable), sur la base du taux du Livret A de 1,75 % au 01/02/2013, contre 2,05 % indiqué sur la lettre d'accord de principe de la CDC ci-jointe, en date du 3 septembre 2012
- taux annuel de progressivité : 0,50 % (révisable)
- périodicité des échéances : annuelle
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement

des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêts garantis par la présente délibération.

ARTICLE 3: La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale des prêts, soit 50 et 40 ans, à hauteur des sommes de 53.015 € et 116.899 €, majorées des intérêts courus, de retard, moratoires ou d'échéances, de l'indemnité de remboursement anticipé et de tous autres accessoires déterminés selon les modalités énoncées aux contrats de prêts.

<u>ARTICLE 4</u>: Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, mentionnées à l'article 3 ci-dessus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>ARTICLE 5</u>: Le Conseil de Communauté s'engage, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

<u>ARTICLE 6</u>: Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, les contrats de prêts et les éventuels avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société Anonyme d'HLM CILIOPEE HABITAT, ainsi que la convention de garantie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 7 JUIN 2013

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2013

M. LUDOVIC FREYGEFOND